

408	Port Elgin—Réparations au brise-lames—Autre montant requis . . . . .	960 00
	{ Sheguiandah—Reconstruction du quai—Autre montant requis	1,300 00

## BUDGET PRINCIPAL

## VI—SERVICE LÉGISLATIF

## CHAMBRE DES COMMUNES

	{ Traitements (y compris H. P. Arsenault, traducteur en chef, Livres bleus, à un traitement initial de \$3,480 à dater du 1er avril 1923, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service civil et de ses modifications) . . . . .	236,545 00
36	{ Dépenses des comités, commis sessionnels supplémentaires, etc. . . . .	77,950 00
	{ Dépense casuelle . . . . .	46,385 00
	{ Publications des Débats . . . . .	60,000 00
	{ Prévisions du Sergent-d'Armes . . . . .	177,442 50

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

	{ Traitements . . . . .	43,660 00
	{ Livres pour la bibliothèque générale y compris reliure . . . . .	18,00 00
37	{ Livres pour bibliothèque d'histoire américaine . . . . .	1,000 00
	{ Dépense casuelle . . . . .	12,500 00
	{ Pour l'impression des rapports . . . . .	1,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 28 mai écoulé, sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Deux tiers des sommes ci-dessous)

## BUDGET PRINCIPAL

## XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

215 Entretien et réparation des steamers de l'Etat et brise-glace. 1,500,000 00

## XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

133	Commission des grandes routes: Organisation et rémunération du personnel de la Commission des grandes routes, y compris A. W. Campbell, I.C., commissaire en chef des grandes routes au traitement de \$5,000 par année, et W. R. Smythe, commissaire des grandes routes à \$4,000 par année. . . . .	70,000 00
132	Commission des chemins de fer du Canada: entretien et exploitation. . . . .	228,969 00

## III—GOUVERNEMENT CIVIL

16 Chemins de fer et Canaux—

	Appointements, y compris le sous-ministre des Chemins de fer et Canaux et administrateur du Gouvernement pour les chemins de fer nationaux du Canada . . . . .	208,970 00
	Dépense casuelle . . . . .	38,000 00